

DÉLIBÉRATION

N° : 91 Année : 2022
Exécutoire le : **28 NOV. 2022**
Publiée le : **28 NOV. 2022**
Visée le : **28 NOV. 2022**

ADMINISTRATION GENERALE Contrat de prestation de service de la téléassistance

Madame la Vice-Présidente informe que le contrat de prestation de service de téléassistance doit être réactualisé afin d'intégrer :

- La réglementation européenne concernant le traitement des données personnelles (annexe n°5),
- Des options supplémentaires, proposées dans le cadre du nouvel accord-cadre de service de la téléassistance (page 2), accord-cadre faisant l'objet d'une délibération distincte,
- La nouvelle grille tarifaire qui fait l'objet d'une délibération distincte.

Annexe : Contrat de prestation de service de téléassistance

Il est proposé d'approuver le contrat de prestation de service de téléassistance annexé à la présente délibération et applicable au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le contrat de prestation de service de téléassistance joint en annexe,
- AUTORISE Madame la Vice-Présidente à signer les contrats de prestation de service de téléassistance et tous les actes afférents.

Aix-les-Bains, le 24 novembre 2022

Le Président,

Renaud BERETTI

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pour le Président

La Vice Présidente

Danièle REAUX-SPEYSER

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 17
- Présents et représentés : 17
- Votants : 17
- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Les actes administratifs peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois :

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20221124-DELIB91-DE Date de réception préfecture : 28/11/2022
